



CONSEIL COMMUNAL DU 23 MAI 2023

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 23 mai 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Jean-François MISSAIRE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

Excusés : **Philippe DE RIVE, Conseiller**
Danielle JACOB, Directrice générale

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.09H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur De Rive, Conseiller, et de Madame Jacob, Directrice générale.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Cependant, dans la mesure où les pièces relatives au point n°9 de l'ordre du jour (Désignation d'un auteur de projet pour le PIC-PIMACI) n'ont pas pu être transmises aux Conseillers, il propose de retirer ce point.

En conséquence de quoi, il est proposé d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications diverses
3. Assemblées générales des intercommunales
4. BiodiverCité 2023 – Convention à conclure avec Infrabel – Adoption
5. eGuichet – Convention de sous-traitance à conclure pour le traitement des données – Adoption

6. Vérification de l'encaisse du receveur régional – 1^{er} trimestre 2023
7. ASBL *L'École sans les colles* – Convention à conclure – Adoption
8. PIC-PIMACI 2022-2024 – Plan d'investissements modifié – Adoption
9. Marché de fournitures – Achat d'une camionnette – Approbation des conditions et du mode de passation
10. Marchés publics – Délégations au Collège communal et au Directeur général pour les marchés relevant de l'ordinaire et de l'extraordinaire
11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

1. Personnel
2. Personnel enseignant

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour modifié.

2. Communications diverses

2.1. Changement de receveur régional

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que le Commissariat d'Arrondissement a procédé à une redistribution des charges des différents receveurs régionaux de la Province de Liège.

En conséquence de quoi, après 20 ans de bons et loyaux services, il a été mis fin à la mission de Monsieur Marc Pagnoul à la tête de la recette de la Commune et du CPAS.

Monsieur le Bourgmestre tient à remercier Monsieur Pagnoul pour l'ensemble du travail accompli après ces nombreuses années. Il remercie également Mesdames Françoise Baré et Nathalie Lequet qui ont assuré l'intérim respectivement de la Commune et du CPAS avec un grand professionnalisme.

Ainsi, Monsieur le Bourgmestre indique que les directions financières seront désormais assurées par :

- Commune : Monsieur Leif Van Neuss
- CPAS : Monsieur Pierre-Jean Leblanc

2.2. Nouveau site internet communal

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers de la mise en ligne du nouveau site internet de la Commune.

Il s'agit là d'un nouveau projet de modernisation qui vient de se réaliser et qui a été mené tambour battant par Monsieur le Directeur général f.f.

L'assemblée l'applaudit pour son travail.

Ce nouvel outil offre une facilité ainsi qu'une ergonomie de navigation vers les différents services et menus ainsi que vers d'autres informations pratiques, telles que les *Infos Travaux* ou les démarches administratives à accomplir.

3. Assemblées générales des intercommunales

3.1. Intradel – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre informe qu’Intradel tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 29 juin 2023 à 17.00h.

L’ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

- 1. Rapport de gestion – Exercice 2022 – Approbation du rapport de rémunération*
 - a. Rapport annuel – Exercice 2022 – Présentation*
 - b. Rapport de rémunération du Conseil – Exercice 2022 – Approbation*
 - c. Rapport du Comité de rémunération – Exercice 2022*
 - 2. Comptes annuels – Exercice 2022 – Approbation*
 - a. Comptes annuels – Exercice 2022 – Présentation*
 - b. Comptes annuels – Exercice 2022 – Rapport du Commissaire*
 - c. Rapport spécifique sur les prises de participations – Exercice 2022*
 - d. Comptes annuels – Exercice 2022 – Approbation*
 - 3. Comptes annuels – Exercice 2022 – Affectation du résultat*
 - 4. Administrateurs – Décharge – Exercice 2022*
 - 5. Commissaire – Décharge – Exercice 2022*
 - 6. Administrateurs – Démissions/Nominations*
- Rapport de gestion consolidé – Exercice 2022 – Présentation*
Comptes consolidés – Exercice 2022 – Présentation
Comptes consolidés – Exercice 2022 – Rapport du commissaire
Administrateurs – Formation – Exercice 2022 - Contrôle

Monsieur le Bourgmestre propose d’approuver l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire d’Intradel.

À l’unanimité, le Conseil approuve chaque point à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire d’Intradel.

3.2. RESA - Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre informe que RESA tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 7 juin 2023 à 17.30h.

L’ordre du jour est fixé comme suit :

- 1. Rapport de gestion 2022 du Conseil d’administration sur les comptes*
- 2. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l’article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation*
- 3. Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d’administration établi conformément à l’article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation*
- 4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022*
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022*
- 6. Approbation de la proposition d’affectation du résultat*

7. *Exemption de consolidation*
8. *Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022*
9. *Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2022*
10. *Rémunération des organes de gestion – Modalités*
11. *Pouvoirs*

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

3.3. *Zone de Secours-IILE – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire*

Monsieur le Bourgmestre informe que la Zone de Secours-IILE tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 19 juin 2023 à 16.30h. Une assemblée générale extraordinaire sera tenue dans la foulée, à 17.00h.

L'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** est fixé comme suit :

1. *Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration*
2. *Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'administration visé à l'article L6421-1 du CDLD*
3. *Approbation du rapport d'évaluation écrit du Comité de rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD*
4. *Approbation du rapport du réviseur*
5. *Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 (comprenant le bilan, le compte de résultat, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels)*
6. *Approbation du montant à reconstituer par les Communes*
7. *Décharge à donner aux Administrateurs*
8. *Décharge à donner au Réviseur*
9. *Nomination d'un administrateur*

L'ordre du jour de l'assemblée générale **extraordinaire** est fixé comme suit :

1. *Adaptation de la forme de la société aux nouvelles dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA) : adoption de la forme de la société coopérative telle que définie par le CSA*
2. *Modification de l'objet social de la société (article 2 des statuts) pour redéfinir son but, sa finalité et ses valeurs afin qu'ils soient en concordance avec la nouvelle définition de la société – Rapport spécial du Conseil d'administration justifiant, conformément à l'article 6-86 du CSA, les modifications proposées à l'objet de la société*
3. *Modification des statuts : mise en concordance avec les dispositions du CSA et autres adaptations diverses (modification des articles 1, 3, 5, 7, 9, 17, 18, 32, 41, 42, 49bis et abrogation de l'article 50 devenu sans objet)*

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Zone de Secours-IILE.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Zone de Secours-IILE.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Zone de Secours-IILE.

3.4. *Home Waremmien – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire*

Monsieur le Bourgmestre informe que le Home Waremmien tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 15 juin 2023 à 17.30h. Une assemblée générale extraordinaire sera tenue dans la foulée, à 18.30h.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est fixé comme suit :

1. Désignation du secrétaire et de deux scrutateurs de séance
2. Approbation des comptes annuels 2022 et affectation du résultat
3. Approbation du rapport de gestion 2023 – exercice 2022
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur
5. Ratification des pertes de mandat – démissions et désignations de nouveaux membres du Conseil d'administration
6. Révision des émoluments et jetons de présences – Intégration de l'indexation
7. Désignation du nouveau réviseur
8. Rapport de rémunération conformément à l'article L6421 du CDLD, année 2022
9. Lecture du procès-verbal et approbation
10. Pouvoirs à conférer aux fins de continuité des activités de la société

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est fixé comme suit :

1. Désignation du secrétaire et de deux scrutateurs de séance
2. Modification des statuts
 - a. Passage de Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Société Coopérative
 - b. Changement de nom
 - c. Autres adaptations de mises en conformité au CSA
3. Lecture du procès-verbal et approbation

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du Home Waremmien.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Home Waremmien.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du Home Waremmien.

3.5. *CILE – Assemblée générale ordinaire*

Monsieur le Bourgmestre informe que la CILE tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 15 juin 2023 à 18.00h.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. *Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les prises de participations*
2. *Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD) – Approbation*
3. *Rapport des contrôleurs aux comptes*
4. *Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 – Approbation*
5. *Affectation du résultat 2022 – Approbation*
6. *Décharge aux Administrateurs – Approbation*
7. *Décharge au Contrôleur aux comptes – Approbation*
8. *Lecture du procès-verbal - Approbation*

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

3.6. ECETIA – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre informe qu'ECETIA tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 27 juin 2023 à 18.00h.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. *Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2022*
2. *Prise d'acte du rapport de rémunération*
3. *Prise d'acte du rapport sur les prises de participations*
4. *Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultat arrêté au 31 décembre 2022 ; affectation du résultat*
5. *Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2022*
6. *Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2022*
7. *Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1, alinéa 2 du CDLD*
8. *Lecture et approbation du PV de séance*

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

3.7. OTW TEC – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Monsieur le Bourgmestre informe que l'Organisme de Transport Wallon tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 14 juin 2023 à 11.00h. Une assemblée générale extraordinaire sera tenue dans la foulée.

L'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** est fixé comme suit :

1. *Rapport du Conseil d'administration*
2. *Rapport du Collège des commissaires aux Comptes*

3. *Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2022*
4. *Affectation du résultat*
5. *Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie*
6. *Décharge aux Commissaires aux Comptes*

L'ordre du jour de l'assemblée générale **extraordinaire** est fixé comme suit :

1. *Modifications statutaires (révision portant adaptation des statuts afin de les rendre conformes au nouveau Code des Sociétés et des Associations)*

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'ordre du jour aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Organisme de Transport Wallon - TEC.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Organisme de Transport Wallon - TEC.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Organisme de Transport Wallon - TEC.

4. BiodiverCité 2023 – Convention à conclure avec Infrabel – Adoption

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que, dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2023, la Commune désire conclure une convention avec Infrabel afin d'assurer la gestion du talus situé le long du quai de la Gare de Fexhe-le-Haut-Clocher, derrière l'administration.

Elle note que cette convention n'engendre pas de décaissement de la Commune.

Madame Malchair donne également quelques compléments d'information sur l'appel à projet en lui-même.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention avec Infrabel.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention avec Infrabel dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2023.

5. eGuichet – Convention de sous-traitance à conclure pour le traitement des données – Adoption

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de conclure une convention avec le gestionnaire du guichet en ligne afin que ce dernier puisse assurer le traitement des données sensibles, conformément aux normes du RGPD.

Monsieur Leblanc demande si le gestionnaire est déjà connu. Monsieur le Directeur général f.f. répond qu'il s'agit du même gestionnaire que celui qui gère l'*eGuichet*.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de sous-traitance pour le traitement des données.

6. Vérification de l'encaisse du receveur régional

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers signale que Madame la Commissaire d'arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse du receveur régional le 6 avril 2023 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, sans formuler de remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la vérification de caisse.

À l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse du receveur régional pour le 1^{er} trimestre 2023.

7. ASBL L'École sans les colles – Convention à conclure – Adoption

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique l'ASBL propose tous les samedis à Berloz, des cours de remédiation de la première primaire à la sixième secondaire et ce, dans toutes les matières.

L'ASBL aimerait fournir un service similaire à Fexhe. Le Collège ayant marqué son accord de principe sur une collaboration, il revient au Conseil d'accorder une convention de mise à disposition précaire des cinq classes de l'ancienne école de Fexhe pour un terme d'un an.

Madame Thirionet demande si la participation est gratuite. Madame Malchair répond qu'une redevance de 10 euros est vraisemblablement sollicitée par l'ASBL.

Madame Nachtergaele répond qu'en tout état de cause, c'est moins cher que des cours particuliers.

Madame Malchair ajoute que l'ASBL se propose de commencer au mois d'août pour préparer les secondes sessions.

Madame Thirionet demande si l'activité sera réservée uniquement aux Fexhois. Madame Malchair répond que non, il s'agit justement d'ouvrir ces cours au plus de monde possible. Madame Dupas ajoute que c'est logique.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention de mise à disposition précaire.

À l'unanimité, le Conseil adopte la Convention de mise à disposition précaire des cinq classes de l'ancienne école de Fexhe.

8. PIC-PIMACI 2022-2024 – Plan d'investissements modifié – Adoption

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que le 27 décembre 2022, le Conseil a adopté le Plan d'investissements *initial* de la Commune pour la période 2022-2024. Ce dernier a été envoyé à la tutelle pour approbation.

Pour rappel, cette année, le plan d'investissements comprend le *Plan d'Investissements communal* (PIC) et le *Plan d'Investissements de Mobilité Active et Intermodalité* (PIMACI). Tous deux sont subsidiés par la Région wallonne.

Le plan a été approuvé par les ministres de tutelle. Cependant, l'ensemble des investissements projetés ne peuvent être réalisés, notamment d'un point de vue financier. Le Collège communal a donc retenu les projets suivants :

- Réfection de la Rue du Monument, pour un montant estimé à 888.000 euros TVAC, en partie subsidié par la SPGE ;
- Aménagement du parking de la Gare, pour un montant estimé à 257.489,11 euros TVAC ;
- Aménagement d'un chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe, pour un montant estimé à 191.255,35 euros TVAC.

Monsieur le Bourgmestre demande s'il y aura assez de place pour le passage des vélos et des piétons sur le Pont-de-Messe, une fois l'aménagement réalisé. Madame Nachtergaele répond que oui.

Monsieur Leblanc demande quand les travaux pourraient commencer. Monsieur le Directeur général f.f. répond que les délais sont très variables mais qu'en toute état de cause, le marché doit être attribué pour le 31 décembre 2024.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le Plan d'investissements tel que modifié.

À l'unanimité, le Conseil adopte le PIC-PIMACI 2022-2024 modifié.

9. Marché de fournitures – Achat d'une camionnette – Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Monsieur Nachtergaele explique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la camionnette tri-benne du service *Travaux*, arrivant en fin de vie.

À cet effet, un nouveau marché doit être lancé. Ce dernier étant estimé à moins de 140.000 euros, il est proposé de passer par procédure négociée sans publication préalable. Le critère d'attribution est basé sur le seul prix qui comprendra la reprise de l'ancien véhicule.

Monsieur Leblanc demande s'il s'agit du remplacement du dernier véhicule acquis. Madame Nachtergaele répond que non et indique que ce dernier véhicule est une fourgonnette.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché 'Achat d'une camionnette'.

10. Marchés publics – Délégations octroyées au Collège communal et au Directeur général pour les marchés relevant du budget ordinaire et extraordinaire

Monsieur le Bourgmestre informe qu'afin d'assurer une certaine célérité dans la gestion des affaires communales, il convient que le Conseil délègue une partie de sa compétence au Collège communal et au Directeur général en matière de marchés publics. Dans cette optique, il leur reviendra donc, dans les limites définies par la délégation, de définir les conditions et le mode de passation d'un marché.

Ainsi, il est sollicité qu'une délégation soit octroyée pour :

- Le Collège communal, dans les limites suivantes :
 - o Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 30.000 euros HTVA ;
 - o Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget extraordinaire pour un montant inférieur ou égal à 10.000 euros HTVA ;
 - o Recours aux centrales d'achat pour le service ordinaire
- Le Directeur général, dans les limites suivantes :
 - o Choix du mode de passation et fixation des conditions pour les marchés relevant du budget ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 600 euros HTVA ;

Monsieur Leblanc attire l'attention sur le fait que les pièces faisaient référence au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer les délégations précitées.

À l'unanimité, le Conseil octroie les délégations suivantes :

- **Pour le Collège communal, le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 30.000 euros HTVA ;**
- **Pour le Collège communal, le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service extraordinaire pour un montant inférieur ou égal à 10.000 euros HTVA ;**
- **Pour le Directeur général, le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant du service ordinaire pour un montant inférieur ou égal à 600 euros HTVA.**

11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 avril 2023.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.34H.

Huis clos

L'ordre du jour étant apuré, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.35H.

* * *

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE